

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 15

Votants..... 15

Procurations..... 0

Absent :..... 0

Date de la convocation : 05/03/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 11 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SEANCE N° 2****DELIBERATION N° 14****BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES : AFFECTATION DES RESULTATS****Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 relatif à l'affectation du résultat ;**Vu** le CFU de l'exercice 2025 du budget annexe du village vacances ;**Considérant** que :**AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE****Résultat d'investissement**

1 - Résultat de l'exercice 2025	0.00 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	

2 - Résultats antérieurs reportés	30 254.37 €
ligne 001 du compte financier unique 2025, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	<u> </u>

3 - Résultat à affecter = (1 + 2)	30 254.37 €
-------------------------------------	-------------

Dans le budget COMMUNAL 2026**AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT = 3**

4 - Excédent reporté en investissement R 001 sur 2026	0.00 €
---	--------

5 - Déficit reporté en investissement D 001 sur 2026	
--	--

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A - Résultat de l'exercice 2025 0.00 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

B - Résultats antérieurs reportés -64 445.52 €
ligne 002 du compte financier unique , précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

C - Résultat à affecter = (A + B) **Dans le budget COMMUNAL 2026** -64 445.52 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne I ci-dessous)

D - Solde d'exécution d'investissements (Résultat d'investissements) 30 254.37 €

E - Solde des restes à réaliser d'investissement 0.00 €

F - Besoin de financement : D + E 0.00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT = C / = G+ H 0.00 €

G - Affectation en réserve R 1068 en investissement sur 2026 0.00 €

H - Excédent reporté en fonctionnement R 002 sur 2026 0.00 €

I - Déficit reporté en fonctionnement D 002 sur 2026 0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
Décide à 15 voix pour

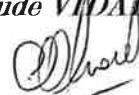
- **D'AFFECTER** sur le budget principal de la commune 2026 le résultat d'investissement positif en recettes d'investissements au compte 001 soit 30 254.37 € ;
- **D'AFFECTER** sur le budget principal de la commune 2026, le résultat de fonctionnement négatif de 64 445.52 € en déduction des recettes de fonctionnement au compte 002 ;
- **DE CLOTURER** le budget annexe du village vacances au 31.12.2025.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé

Le secrétaire de séance
DRIGOUT Jean-Luc



Le Maire
Claude VIDAL



Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 16 MARS 2026
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 16 MARS 2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.